



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alerte canicule

La CFDT Construction et Bois demande le bénéfice du chômage intempéries pour les salariés du BTP

Alors que la France s'apprête à connaître un épisode caniculaire d'au moins plusieurs jours, la Fédération CFDT Construction et Bois incite fortement les employeurs du bâtiment et des travaux publics à examiner de près l'opportunité de faire bénéficier leurs salariés du chômage intempéries afin de préserver leur santé et leur sécurité, et plus particulièrement dans les départements où le plan de vigilance orange aura été déclenché.

Le dispositif intempéries, souvent mis en œuvre par les patrons de la branche lorsque le travail est techniquement rendu impossible en raison d'aléas climatiques, doit, pour la CFDT, prioritairement être mis en œuvre par respect de l'obligation de sécurité qui pèse sur l'employeur. C'est ce qu'elle revendique depuis un certain nombre d'années sur la base du code du travail qui définit l'intempérie comme des conditions climatiques qui « *rendent dangereux ou impossible l'accomplissement du travail eu égard soit à la santé ou à la sécurité des salariés, soit à la nature ou à la technique du travail à accomplir* ». La CFDT constate avec amertume qu'une partie de cette définition est trop souvent oubliée.

La CFDT Construction et Bois rappelle à cet égard qu'en 2003, la canicule avait directement entraîné la mort d'une dizaine de salariés du BTP. Si un semblable bilan devait à nouveau se produire, les employeurs en seraient pleinement et exclusivement responsables, dans la mesure où les caisses de congés intempéries du BTP, qui valident les demandes de mise en chômage pour cause d'intempéries formulées par les employeurs, sont administrées par les seules organisations patronales.

La CFDT rappelle enfin qu'elle a, dès l'été 2010, lancé une campagne de prévention des risques liés aux rayons UV et à la chaleur, qui fut reconduite durant les étés 2011 et 2012.

**Fédération nationale
des salariés de la
construction et du bois
CFDT**

47/49 avenue Simon
Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 55 60
Fax : 01 56 41 55 61

mail: fncb@cfdt.fr

Contact FNCB-CFDT :

Jean-Marc Candille : 06.76.98.65.24

jeanmarc.candille@construction-bois.cfdt.fr